

Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	7	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BALASQUE ANNE-MARIE, M. BERGEROT HERVE, M. LARROQUE FRANCIS, Mme LARROQUE SANDY, M. LAUDA JEREMY, M. LAULHE JACQUES, Mme POUSTIS AMANDINE

Procuration(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

M. CAZENAVE JEAN-CLAUDE, M. LAGARDERE CEDRIC

Etai(en)t excusé(s) :

M. POURTAU-MONDOUTEY LIONEL

Date de la convocation
02 avril 2015

Date d'affichage
13 avril 2015



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. LAUDA JEREMY

et publication du

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

et publication du

vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	64 996,00
	Réalisé :	28 814,36
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	64 996,00
	Réalisé :	28 779,62
	Reste à réaliser :	35 747,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	348 482,00
	Réalisé :	297 063,96
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	348 482,00
	Réalisé :	315 874,60
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-34,74
Fonctionnement :	18 810,64
Résultat global :	18 775,90

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng, le 10 avril 2015

Le Maire, LARROQUE Francis



Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BALASQUE ANNE-MARIE, M. BERGEROT HERVE, M. LARROQUE FRANCIS, Mme LARROQUE SANDY, M. LAUDA JEREMY, M. LAULHE JACQUES, Mme POUSTIS AMANDINE

Procuration(s) :Etai(en)t absent(s) :

M. CAZENAVE JEAN-CLAUDE, M. LAGARDERE CEDRIC

Etai(en)t excusé(s) :

M. POURTAU-MONDOUTEY LIONEL

Date de la convocation
02 avril 2015

Date d'affichage
13 avril 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

24 AVR. 2015

et publication du

24 AVR. 2015

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014
DU TRESORIER ORTHEZ**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2014 du trésorier orthéz, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng, le 10 avril 2015

Le Maire, LARROQUE Francis



Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BALASQUE ANNE-MARIE, M. BERGEROT HERVE, M. LARROQUE FRANCIS, Mme LARROQUE SANDY, M. LAUDA JEREMY, M. LAULHE JACQUES, Mme POUSTIS AMANDINE

Procurations :**Etai(en)t absent(s) :**

M. CAZENAVE JEAN-CLAUDE, M. LAGARDERE CEDRIC

Etai(en)t excusé(s) :

M. POURTAU-MONDOUTEY LIONEL

Date de la convocation
02 avril 2015

Date d'affichage
13 avril 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

24 AVR. 2015**AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

et publication du

24 AVR. 2015

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	50 495,12
	- un déficit reporté de :	31 684,48
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 810,64
	- un déficit d'investissement de :	34,74
	- un excédent des restes à réaliser de :	35 747,00
	Soit un excédent de financement de :	35 712,26
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	18 810,64
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	18 810,64
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	34,74

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng, le 10 avril 2015

Le Maire, LARROQUE Francis



Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BALASQUE ANNE-MARIE, M. BERGEROT HERVE, M. LARROQUE FRANCIS, Mme LARROQUE SANDY, M. LAUDA JEREMY, M. LAULHE JACQUES, Mme POUSTIS AMANDINE

Procurat(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

M. CAZENAVE JEAN-CLAUDE, M. LAGARDERE CEDRIC

Etai(en)t excusé(s) :

M. POURTAU-MONDOUTEY LIONEL

Date de la convocation
02 avril 2015

Date d'affichage
13 avril 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. LAUDA JEREMY

24 AVR. 2015

et publication du

24 AVR. 2015

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Vote du Budget Primitif 2015

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : 71 035,00

Recettes : 35 288,00

Fonctionnement

Dépenses : 322 595,00

Recettes : 322 595,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 71 035,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 71 035,00 (dont 35 747,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 322 595,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 322 595,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng, le 10 avril 2015

Le Maire, LARROQUE Francis





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

mairie@loubieng.fr

www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3^e Adjoint), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint) et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2^e Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

Absents et excusés : Messieurs Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDERE et Lionel POURTAU-MONDOUTEY

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	10
Membres Présents	10
Membre Absent	03
Pour	07
Contre	00
Abstention	00

OBJET : FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2015.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de : 149 049 €,

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

TAXES	TAUX 2014	TAUX 2015	BASES NOTIFIÉES 2015	PRODUITS ATTENDU 2015
T.H.	9,52%	11,52%	550 300 €	63 395 €
F.B.	16,91%	17,05%	356 100 €	60 715 €
F.N.B.	45,37%	51%	48 900 €	24 939 €
TOTAL				149 049 €

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.



COMMUNE : 349 LOUBIENG

ARRONDISSEMENT : 64 PAU

TRESORERIE SPL : TRESORERIE ORTHEZ



TAUX

FDL

2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹³

Taxe d'habitation :

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste

b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation

c. Exonération de longue durée (logements sociaux)

Taxe foncière (non bâti) :

Taxe professionnelle / CFE :

a. Dotation unique spécifique (TP)

b. Réduction des bases des créations d'établissements

c. Exonération en zones d'aménagement du territoire

d. Abattement de 25% en Corse

Dotation pour perte de THLY :

2. BASES NON TAXEES ¹⁴

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE ¹⁵

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

b. CVAE : part dégrevée

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR ⁸

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz - Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ¹⁶

	Taux moyens communaux de 2014, au niveau départemental ¹⁴		Taux plafonds 2015 ¹⁵	Taux 2014 des EPCI ¹⁶	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col. 15 - col. 16) ¹⁷
	national ¹³	départemental ¹⁴			
Taxe d'habitation.....	23,95	24,04	60,10	8,52000	51,58
Taxe foncière (bâti).....	20,20	15,48	50,50	0,50800	49,99
Taxe foncière (non bâti).....	48,53	39,48	121,33	2,62000	118,71
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

DIMINUTION SANS LIEN ¹⁸

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 : communal	
>>>	>>>
Taux de CFE perçue en 2014 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
25,37	



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3^e Adjoint), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint) et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2^e Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

Absents et excusés : Messieurs Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDERE et Lionel POURTAU-MONDOUTEY

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	10
Membres Présents	10
Membre Absent	03
Pour	07
Contre	00
Abstention	00

OBJET : Retrait d'une PVR – Chemin de Puchéou.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le document d'urbanisme, à savoir la carte communale, est maintenant opposable elle a été approuvée par délibération du conseil municipal du 16/06/2008 et arrêté préfectoral du 01/08/2008, et que le Conseil vient de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme pour réfléchir plus qualitativement sur son développement, mais aussi adopter une évolution plus programmatique en fonction des extensions de réseaux.

Certains secteurs ouverts à l'urbanisation dans le cadre de la carte nécessitent cependant des aménagements. Une délibération générale a approuvé le principe du développement par l'institution de P.V.N.R. en date du 17/07/2002.

Une délibération particulière a été prise en date du 17 décembre 2009 pour assurer le financement du réseau d'électricité du chemin de PUCHEOU.

Il s'avère qu'une importante rétention foncière freine l'urbanisation. La P.N.V.R. créée n'a donc à ce jour pas été mise en œuvre.

Par ailleurs, ces participations qui ont vocation, de par la loi, à disparaître ne sont pas le meilleur système de financement puisqu'elle repose sur une profondeur limitée des parcelles. Il en résulte que certains propriétaires ou constructeurs pourraient ne pas être concernés ou faiblement dans le cas de parcelles plus profondes. Le système est aussi conçu pour tenir compte du foncier et non de la surface de plancher construite ou projetée.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de procéder au retrait de cette délibération et de réfléchir à

une majoration de taxe d'aménagement pour les secteurs concernés dans les mois à venir, et plus particulièrement dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme et plus particulièrement ses articles L 332-6-1 et 2, ainsi que les articles L 332-11-1 et 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RETIRE la délibération en date du 17 décembre 2009 qui avait créée une P.V.R. sur les parcelles jouxtant le chemin de PUCHEOU.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3^e Adjoint), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint) et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2^e Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

Absents et excusés : Messieurs Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDERE et Lionel POURTAU-MONDOUTEY

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	10
Membres Présents	10
Membre Absent	03
Pour	07
Contre	00
Abstention	00

OBJET : AMORTISSEMENT DES BIENS EN 2015.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations décidant des durées d'amortissement des biens renouvelables.

Il présente aux membres du conseil le tableau d'amortissement de la Commune de Loubieng et les biens à intégrer dans le Budget Primitif pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le tableau d'amortissement des biens de la commune de Loubieng joint en annexe,

DECIDE d'intégrer dans le budget primitif 2015 les biens concernés,

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.



N°	ART	ANNEE	DESIGNATION	DUREE	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	MONTANT NET	AMORTISSEMENTS 2015
113	20422	2008	SUBVENTION D'EQUIPEMENT GENIE CIVIL	5	4 050,37	4 050,37		
			Somme 20422		4 050,37	4 050,37		
122	2111	2011	TERRAIN RESERVOIR INCENDIE		2 402,89		2 402,89	
			Somme 2111		2 402,89		2 402,89	
27	2112	1999	TERRAIN TOURRIANGLE		14,94		14,94	
28	2112	1999	TERRAIN LAHITOLLE		175,01		175,01	
29	2112	1999	TERRAIN LAMAISSON		178,52		178,52	
45	2112	2000	TERRAIN LAGARDERE		129,58		129,58	
53	2112	2001	TERRAIN PEYRAN		194,37		194,37	
57	2112	2002	CHEMIN BALASQUEPEDEHONTAA-HIA		312,00		312,00	
			Somme 2112		1 004,42		1 004,42	
6	2113	1900	JARDIN PRESBYTERE		80,80		80,80	
			Somme 2113		80,80		80,80	
1	2115	1650	SOL EGLISE		132,63		132,63	
3	2115	1880	SOL ECOLE		493,93		493,93	
7	2115	1900	COUR PRESBYTERE		187,51		187,51	
12	2115	1981	TERRAIN COULOUPE PEYRAN SALLE		11 038,85		11 038,85	
13	2115	1983	TERRAIN ABR-BUS		220,07		220,07	
			Somme 2115		12 072,99		12 072,99	
8	2116	1900	CIMETIERE		488,60		488,60	
			Somme 2116		488,60		488,60	
9	2118	1900	PROPRIETES AGRICOLES		263,26		263,26	
69	2118	2004	PROPRIETE SALLENAVE		13 260,00		13 260,00	
			Somme 2118		13 523,26		13 523,26	
70	2121	2004	PLANTATION D'ARBRES		7 715,77		7 715,77	
87	2121	2006	REBOISEMENT TERRAIN SALLENAVE		46 506,48		46 506,48	
90	2121	2007	1900 CHENES SESSILES / ONF		10 459,02		10 459,02	
			Somme 2121		64 681,25		64 681,25	
30	2125	1999	AMENAGEMENT BOURG		143 055,99		143 055,99	
			Somme 2125		143 055,99		143 055,99	
4	21311	1880	ANCIENNE MAIRIE		36 344,38		36 344,38	
19	21311	1987	MAIRIE ET SALLE ANNEXE		282 816,22		282 816,22	
			Somme 21311		319 160,60		319 160,60	
5	21312	1880	ECOLE		168 321,77		168 321,77	
			Somme 21312		168 321,77		168 321,77	
71	21316	2004	CAVEAU 3 PLACES		2 443,15		2 443,15	
72	21316	2004	EQUIPEMENT DE CIMETIERE		17 918,75		17 918,75	
			Somme 21316		20 361,90		20 361,90	
2	21318	1650	EGLISE		198 924,61		198 924,61	
10	21318	1900	PRESBYTERE		219 748,23		219 748,23	
14	21318	1983	SALLE POLYVALENTE		265 668,38		265 668,38	
			Somme 21318		684 341,22		684 341,22	
18	2132	1996	LOGEMENT LOCATIF SOCIAL		83 038,45		83 038,45	
105-1	2132	2007	MAISON SALLENAVE		173 781,69		173 781,69	
			Somme 2132		256 820,14		256 820,14	
73	2138	2004	MAISON SALLENAVE "QUATREMAS"		66 277,00		66 277,00	
			Somme 2138		66 277,00		66 277,00	
11	21534	1952	RESEAU ELECTRIQUE		68 887,74		68 887,74	
			Somme 21534		68 887,74		68 887,74	
31	21568	1999	EXTINCTEURS	6	633,29	633,29		
49	21568	2000	3 EXTINCTEURS SILICE		289,90		289,90	
63	21568	2003	3 EXTINCTEURS SILICE		349,15		349,15	
LAGOR 10-005	21568	2010	RESERVOIRS INCENDIE (CC LAGOR)	1	437,01	437,01		
LAGOR 18-001	21568	2010	RESERVOIRS INCENDIE (CC LAGOR)	1	348,96	348,96		
LAGOR 18-002	21568	2010	RESERVOIRS INCENDIE (CC LAGOR)	1	1 422,57	1 422,57		
LAGOR 18-003	21568	2010	RESERVOIRS INCENDIE (CC LAGOR)	5	6 470,44	3 882,27	2 588,17	1 294,09
LAGOR 18-004	21568	2010	RESERVOIRS INCENDIE (CC LAGOR)	1	461,15	461,15		
LAGOR 18-005	21568	2010	Mise en sécurité MRD (CC LAGOR)	1	655,98	655,98		
LAGOR 18-006	21568	2010	RESERVOIRS INCENDIE (CC LAGOR)	5	27 265,80	16 361,25	10 907,52	5 453,76
			Somme 21568		38 340,16	24 205,42	14 134,74	6 747,85
64	2158	2003	EQUIPEMENT GUIRLANDES DE NOEL		1 239,18		1 239,18	
65	2158	2003	GUIRLANDES DE NOEL		555,10		555,10	
77	2158	2005	TONDEUSE KAAZ LM 5360 HXA	6	1 260,00	1 260,00		
78	2158	2005	TAILLE HAIES KAAZ TM 3200	6	522,00			
79	2158	2005	SOUFFEUR ZENOAU EB 7000	6	494,99		494,99	
80	2158	2005	ECHAUFFOIR 7M50 SECURISE	6	2 516,38	2 516,38		
81	2158	2005	DEBROUSAILLEUSE KAAZ VR 540	6	683,40	683,40		
			Somme 2158		7 271,05	5 476,77	1 794,28	
82	2182	2005	VEHICULE MERCEDES SPRINTER	8	15 548,00	15 548,00		
			Somme 2182		15 548,00	15 548,00		
17	2183	1995	PHOTOCOPIEUR REX ROTARY		1 219,59		1 219,59	
20	2183	1997	MATERIEL ICONE INFORMATIQUE	3	1 789,61	1 789,61		
22	2183	1998	PHOTOCOPIEUR MINOLTA EP 1052	5	1 863,72	1 863,72		
23	2183	1998	MICRO ORDINATEUR DECIMAL	3	1 093,93	1 093,93		
24	2183	1998	MICRO DECIMAL CELERON 286	3	1 764,99	1 764,99		
25	2183	1998	IMPRIMANTE EPSON STYLUS COULEUR		294,17		294,17	
50	2183	2000	CARTE RESEAU CD ROM ET MODEM		498,51		498,51	
51	2183	2000	TELECOPIEUR BROTHER FAX 530		326,37		326,37	
52	2183	2000	TELEPHONE S/FIL PHILIPS KALA		144,95		144,95	
54	2183	2001	TELEPHONE KALA 882 Z		107,57		107,57	
55	2183	2001	RETROPROJECTEUR QUANTUM 250 W		353,73		353,73	
56	2183	2001	FILTRE ECRAN		245,23		245,23	
58	2183	2002	ONDULEUR PULSAN 500		134,92		134,92	
59	2183	2002	ORDINATEUR PENTIUM 4 17 GHZ 40	3	2 658,00	2 658,00		
66	2183	2003	IMPRIMANTE EPSON STYLUS PHOTO		180,00		180,00	
67	2183	2003	ORDINATEUR AMD DURON 1.3 GHZ26	3	870,00	870,00		
68	2183	2003	DICTAPHONE NUMERIQUE OLYMPUS		202,12		202,12	
74	2183	2004	PERFORATEUR PS 2450	5	388,75	388,75		
83	2183	2005	ORDINATEUR SAMSUNG PORTABLE M 40	3	2 739,52	2 739,52		
84	2183	2005	SCANNER EPSON P2550P	3	149,49		149,49	
85	2183	2006	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP-SH	3	733,03	733,03		

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	280422	
A PREVOIR AU BP 2015	281568	6 747,85
	28182	
	28183	756,33
	28184	425,75
	28188	166,80
TOTAL Recettes chapitre 040		8 096,73 €
Dépense de fonctionnement : 5811-042		8 096,73 €

Dépense de fonctionnement : 5811-042 8 096,73 €



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3^e Adjoint), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint) et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2^e Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

Absents et excusés : Messieurs Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDERE et Lionel POURTAU-MONDOUTEY

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	10
Membres Présents	10
Membre Absent	03
Pour	07
Contre	00
Abstention	00

OBJET : DÉTERMINATION DU TYPE DE FACTURES A IMPUTER A L'ARTICLE "FETE ET CEREMONIES" DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est souhaitable que le Conseil Municipal prenne une délibération de principe autorisant l'engagement de telle ou telle catégorie de dépenses à imputer à l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE l'engagement des catégories de dépenses suivantes et leur imputation à l'article 6232 dans le Budget Primitif 2015 :

- Gerbes de fleurs,
- Apéritifs,
- Cadeaux ou récompenses,
- Primes,

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3^e Adjoint), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint) et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2^e Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

Absents et excusés : Messieurs Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDERE et Lionel POURTAU-MONDOUTEY

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	10
Membres Présents	10
Membre Absent	03
Pour	07
Contre	00
Abstention	00

OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable, lors d'événements particuliers, tels que décès, naissance, mariage, départ à la retraite ou en mutation concernant un élu, un employé communal, un de leurs proches, ou toute personne ayant collaboré étroitement avec la municipalité, de permettre d'offrir un cadeau ou une gerbe au nom de la Commune, sans avoir à réunir systématiquement le Conseil Municipal, ce que l'urgence rend souvent impossible.

Il en va de même lors de réunions de travail avec des techniciens ou personnalités extérieurs à la commune, où il est d'usage d'inviter ces personnes au restaurant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses susmentionnées, dans la limite d'un montant unitaire de 200 €

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.59.69.01.19.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3^e Adjoint), Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint) et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2^e Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

Absents et excusés : Messieurs Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDERE et Lionel POURTAU-MONDOUTEY

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	10
Membres Présents	10
Membre Absent	03
Pour	07
Contre	00
Abstention	00

OBJET : REMUNERATION PERCEPTEUR.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune est appelée à demander le concours de Monsieur Éric MORICEAU, receveur municipal, pour des prestations de conseil en matière économique, financière et budgétaire.

Ces prestations peuvent être rémunérées par les collectivités locales sur la base des arrêtés interministériels des 21 mars 1962 et 16 décembre 1983.

Considérant les services rendus,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à Monsieur Éric MORICEAU, à taux plein, les indemnités prévues aux textes susvisés.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.



Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	7	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BALASQUE ANNE-MARIE, M. BERGEROT HERVE, M. LARROQUE FRANCIS, Mme LARROQUE SANDY, M. LAUDA JEREMY, M. LAULHE JACQUES, Mme POUSTIS AMANDINE

Procurations(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

M. CAZENAVE JEAN-CLAUDE, M. LAGARDERE CEDRIC, M. POURTAU-MONDOUTEY LIONEL

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
02 avril 2015

Date d'affichage
13 avril 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme LARROQUE SANDY

24 AVR. 2015**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

et publication du

24 AVR. 2015

vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	92 370,00
	Réalisé :	39 536,71
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	92 370,00
	Réalisé :	77 606,13
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	123 090,00
	Réalisé :	67 554,05
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	123 090,00
	Réalisé :	67 554,05
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	38 069,42
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	38 069,42

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng, le 10 avril 2015

Le Maire, LARROQUE Francis



Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BALASQUE ANNE-MARIE, M. BERGEROT HERVE, M. LARROQUE FRANCIS, Mme LARROQUE SANDY, M. LAUDA JEREMY, M. LAULHE JACQUES, Mme POUSTIS AMANDINE

Procurations :**Etai(en)t absent(s) :**

M. CAZENAVE JEAN-CLAUDE, M. LAGARDERE CEDRIC, M. POURTAU-MONDOUTEY LIONEL

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
02 avril 2015

Date d'affichage
13 avril 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

24 AVR. 2015

et publication du

24 AVR. 2015

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014
DU TRESORIER**

Le Maire expose aux membres de conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2014 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng, le 10 avril 2015

Le Maire, LARROQUE Francis



Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BALASQUE ANNE-MARIE, M. BERGEROT HERVE, M. LARROQUE FRANCIS, Mme LARROQUE SANDY, M. LAUDA JEREMY, M. LAULHE JACQUES, Mme POUSTIS AMANDINE

Procuration(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

M. CAZENAVE JEAN-CLAUDE, M. LAGARDERE CEDRIC, M. POURTAU-MONDOUTEY LIONEL

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
02 avril 2015

Date d'affichage
13 avril 2015



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 AVR. 2015 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme LARROQUE SANDY

24 AVR. 2015

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

et publication du

24 AVR. 2015

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	0,00
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
	- un excédent d'investissement de :	38 069,42
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	38 069,42
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : DÉFICIT	0,00
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	38 069,42

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng, le 10 avril 2015

Le Maire, LARROQUE Francis



Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BALASQUE ANNE-MARIE, M. BERGEROT HERVE, M. LARROQUE FRANCIS, Mme LARROQUE SANDY, M. LAUDA JEREMY, M. LAULHE JACQUES, Mme POUSTIS AMANDINE

Procurat(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

M. CAZENAVE JEAN-CLAUDE, M. LAGARDERE CEDRIC, M. POURTAU-MONDOUTEY LIONEL

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
02 avril 2015

Date d'affichage
13 avril 2015



Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme LARROQUE SANDY en Préfecture le

24 AVR. 2015

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

et publication du

24 AVR. 2015

Le conseil Municipal

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : 38 069,00

Recettes : 38 069,00

Fonctionnement

Dépenses : 28 199,00

Recettes : 28 199,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 38 069,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 38 069,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 28 199,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 28 199,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng, le 10 avril 2015

Le Maire, LARROQUE Francis



COMMUNE : 349 LOUBIENG
ARRONDISSEMENT : 64 PAU
TRESORERIE SPL : TRESORERIE ORTHEZ

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2014 ¹	Taux d'imposition communaux de 2014 ²	Taux d'imposition planifiés 2015 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ⁴	Produits à taux constants (col. 4 x col. 2 ou col. 3) ⁵
Taxe d'habitation.....	535 572	9,52	>>>	550 300	52 389
Taxe foncière (bâti).....	335 825	16,91	>>>	356 100	60 217
Taxe foncière (non bâti).....	48 627	45,37	>>>	48 900	22 186
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}			>>>		
Total :					134 792

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

160161 - 8 229
Produit nécessaire à l'équilibre du budget

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015 ⁵

Produit de la CVAE ⁹ - TASCOM ¹⁰ - DORTP ¹¹
Produit des IFR ⁸ +
Prélèvement GIR ¹¹ +
Prélèvement pour le FSRIF ¹¹
Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)
Produit attendu de la majoration ^{4b} TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2014 (col. 2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷ ⁸	Taux de référence 2015 (col. 6 x col. 8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹² ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ¹¹	Produit correspondant (col. 10 x col. 11) ¹²
Taxe d'habitation.....	9,52	149 049	10,53	11,52	550 300	63 395
Taxe foncière (bâti).....	16,91		18,70	17,05	356 100	60 715
Taxe foncière (non bâti).....	45,37		50,17	51,00	48 900	24 935
CFE.....	>>>					
Produit à taux constants	134 792					
Produit à taux constants						149 049

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : NON

A PAU
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
THIERRY NESA
le 09 MARS 2015

Le préfet,
le 04 MAI 2015

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjointe au Chef de Pôle
Brigitte VIGNAUD

A LOUBIENG
Le maire,
LE MAIRE
FRANCIS LARROQUE

COMMUNE : 349 LOUBIENG

ARRONDISSEMENT : 64 PAU

TRESORERIE SPL : TRESORERIE ORTHEZ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISETAUX
FDL
2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ⁽¹³⁾

- Taxe d'habitation :**
Taxe foncière (bâti) :
 a. Personnes de condition modeste
 b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation
 c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
Taxe foncière (non bâti) :
Taxe professionnelle / CFE :
 a. Dotation unique spécifique (TP)
 b. Réduction des bases des créations d'établissements
 c. Exonération en zones d'aménagement du territoire
 d. Abattement de 25% en Corse
Dotation pour perte de THLV :

2. BASES NON TAXEES ⁽¹⁴⁾

Bases exonérées par le conseil municipal

- Taxe foncière (bâti)
 Taxe foncière (non bâti)
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Bases exonérées par la loi dans certaines zones
 Taxe foncière (bâti)
 Taxe foncière (non bâti)
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE ⁽¹⁵⁾

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
 b. CVAE : part dégrèvée
 c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
 d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR ⁽⁸⁾

- Éoliennes & hydrauliques
 Centrales électriques
 Centrales photovoltaïques
 Centrales hydrauliques
 Transformateurs
 Stations radioélectriques
 Gaz - Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ⁽¹⁶⁾

	Taux moyens communaux de 2014, au niveau national ⁽¹³⁾	Taux moyens communaux de 2014, au niveau départemental ⁽¹⁴⁾	Taux plaifonds 2015 ⁽¹⁵⁾	Taux 2014 des EPCI ⁽¹⁶⁾	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col. 15 - col. 16) ⁽¹⁷⁾
Taxe d'habitation.....	23,95	24,04	60,10	8,52000	51,58
Taxe foncière (bâti).....	20,20	15,48	50,50	0,50800	49,99
Taxe foncière (non bâti).....	48,53	39,48	121,33	2,62000	118,71
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ⁽¹⁷⁾

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 :	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation communales de 2014 :
national >>>	communal >>>

Taux de CFE perçue en 2014 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

25,37

DIMINUTION SANS LIEN ⁽¹⁸⁾

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :